



# MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 095-219500543-20250411-07\_2025-DE

## EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°07

|   |   |
|---|---|
| <b>DATE DE LA CONVOCATION</b><br>08/04/2025   | L'an deux mille vingt cinq<br>Le onze avril à dix-huit heures et quarante-cinq minutes.   |
| <b>DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC</b><br>08/04/2025   | Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de <b>M. BAZOT Ludovic, maire de la commune</b>   |
| <b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b><br><br>En exercice : 8<br>Présents : 6<br>Absent représenté : 1<br>Absent : 1<br>Votants : 7 | <b>Étaient présents</b> : Elizabeth DUFOUR - Patricia BAZOT - Isabelle ROBERT - Olivier MAUGER - Olivier FLIGNY<br><br><b>Absent représenté</b> : Laurent RONDEAU (pouvoir à Mme DUFOUR)<br><br><b>Absent</b> : José MATIAS CARVALHO DE MOURA<br><br><b>Secrétaire de séance</b> : Elizabeth DUFOUR<br><br><b>Le quorum</b> étant atteint durant toute la délibération  |
| <b>DÉLIBÉRATION N°07</b><br><br><b>OBJET :</b><br><b>Subvention association foyer rural 2025</b>                          | <b>Vu</b> le code général des collectivités territoriales,<br><br><b>Vu</b> la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l’économie sociale et solidaire,<br><br><b>Considérant</b> que les subventions sont des contributions facultatives de toute nature, décidées par les autorités administratives justifiées par un intérêt général et destinées au financement global de l’activité de l’organisme de droit privé bénéficiaire ou à la participation à un projet ou une action spécifique, il est proposé au conseil municipal d’attribuer une subvention à l’association foyer Rural pour 2025 de la manière suivante,<br><br><b>Considérant</b> la demande de l’association Foyer Rural pour un montant de <b>2 500 euros, via le CERFA correspondant,</b><br><br><b>Considérant</b> que cette demande contribue à plusieurs projets établis pour l’année 2025 pour faire vivre le village,<br><br>Le maire informe que le conseil municipal qu’en 2024 la somme de 2200 euros avait été attribuée et la différence correspond au projet de brocante 2025. Cette brocante |

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :  
Grande Rue Prolongée  
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN  
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : [mairie@lebellayenvexin.com](mailto:mairie@lebellayenvexin.com)  
Site : [www.lebellayenvexin.fr](http://www.lebellayenvexin.fr)  
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)  
Vendredi 13h30 à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30



programmée en avril 2025 a été repoussée en octobre 2025 car il n'y avait pas assez de bénévoles pour l'organiser. Le maire se pose la question sur le fait que si la brocante n'est pas organisée en octobre, l'association aura perçue 300 euros de plus qu'en 2024 pour des projets identiques. Après discussions des conseillers municipaux il est décidé de revoir la subvention en 2026 si le projet de brocante en octobre 2025 n'aurait pas lieu.

Le conseil **municipal** après en avoir délibéré procède au **vote à main levée** à la demande de la majorité des conseillers :

**Décide à la majorité (abstention de Mme BAZOT Patricia)** d'attribuer à l'association Foyer Rural la somme de 2 500 euros (deux mille cinq cents euros)

Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 15/04/2025

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le Maire,



**Ludovic BAZOT**

Le secrétaire de séance,



**Elizabeth DUFOUR**

**CACHET MAIRIE**

